

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour Terre-Neuve-et-Labrador

Coup d'œil sur Terre-Neuve-et-Labrador	
Places	<ul style="list-style-type: none"> • Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 24,3 pour cent des enfants âgés de zéro à cinq ans (2016). • La maternelle à plein temps est offerte à tous les enfants âgés de cinq ans, mais elle n'est pas obligatoire.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> • Les tarifs de garde médians pour la garderie ou la garde en milieu familial à temps plein à St. John's (2016) sont : <ul style="list-style-type: none"> • Poupes - 1 085 \$ • Bambins - 890 \$ • Enfants d'âge préscolaire - 868 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • 72 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à douze ans sont à but lucratif (2016)
Salaires	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 14 \$ (2012) • Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs : 16 \$ (2012)
Allocations provinciales (2015-2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 17 325 831 \$ • Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour l'équipement (provenant du budget de fonctionnement)
Dépenses totales pour les services de garde : 39 313 197 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Supplément d'aide aux services de garde 6 500 874 \$ • Inclusion 1 986 894 \$ • Initiative relative à la capacité des services de garde 1 815 300 \$ • Initiative pour appuyer les services de garde en milieu familial 1 000 000 \$ • Programme de subventions d'exploitation/fonctionnement 10 684 298 \$ • Autres programmes de financement connexes <ul style="list-style-type: none"> • Bourses d'études en éducation à la petite enfance (EPE) 224 000 \$ • Autres subventions et programmes de financement 4 695 160 \$

¹⁵ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) à Terre-Neuve-et-Labrador répondaient au besoin de 12,9 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Initiatives récentes à Terre-Neuve-et-Labrador

En 2012, le gouvernement provincial a lancé une stratégie décennale en matière de services de garde à l'enfance intitulée *Caring for Our Future : Provincial Strategy for Quality, Sufficient and Affordable Child Care in Newfoundland and Labrador 2012-2022* [gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2012]. Comme l'indique le titre, cette stratégie repose sur trois piliers clés : qualité, nombre suffisant de places et abordabilité. Depuis 2012, cette stratégie a engendré plusieurs nouvelles initiatives :

- La maternelle à plein temps (non obligatoire) pour les enfants âgés de cinq ans a été mise en œuvre au cours de l'année scolaire de 2016-2017 dans les écoles publiques.
- La loi sur les services de garde et son règlement sont entrés en vigueur le 31 juillet 2017. Ils comportent des exigences de qualification renforcées pour les éducateurs et éducatrices en petite enfance, des modifications aux tranches d'âge, une plus grande marge de manœuvre pour les titulaires de permis et la possibilité d'offrir des services de garde à des heures atypiques.
- Un nouveau cadre d'apprentissage préscolaire ou projet éducatif, intitulé *Navigating the Early Years: An Early Childhood Learning Framework*, a été mis en œuvre.
- Un groupe de travail mis sur pied par le premier ministre a procédé en novembre 2016 à l'examen du système d'éducation depuis la maternelle jusqu'à la douzième année ainsi que des services de garde à l'enfance. Parmi les recommandations principales figurent l'élargissement du programme de subventions de fonctionnement, l'amélioration de la formation et l'augmentation des possibilités de perfectionnement pour les éducateurs et éducatrices en petite enfance.
- En août 2017, le supplément d'aide aux services de garde a été bonifié (l'augmentation varie de 2 840 \$ à 5 340 \$ par année). Ce supplément est versé aux éducatrices et éducateurs admissibles formés et on s'attend « à ce que cette bonification ait une grande influence sur le recrutement et le maintien en poste d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance bien formés et à ce qu'elle les encourage à se perfectionner. »
- Trois programmes de financement de base sont offerts :
 - Le programme de subventions aux services de garde d'enfants (*Child Care Services Subsidy*) qui aide les familles à faible et moyen revenu admissibles à rembourser les coûts d'un service de garde réglementé.
 - Le programme de subventions d'exploitation (*Operating Grant Program*) qui offre des subventions aux garderies afin d'améliorer l'abordabilité et la viabilité de leurs services. Les garderies ont droit à ces subventions pourvu qu'elles respectent un certain nombre de conditions d'octroi telles que « le plafonnement des frais versés par les parents, l'offre de collations et de déjeuners nourrissants, et la rémunération minimale des éducateurs et éducatrices travaillant en garderie ».

- L'initiative relative à la capacité des services de garde fournit des fonds de développement, d'immobilisation et de démarrage aux organismes communautaires à but non lucratif désireux de créer des services de garde dans les régions insuffisamment desservies de la province, notamment dans les communautés de langue minoritaire et les collectivités autochtones.

Presque tous les programmes de financement, à l'exception de l'Initiative relative à la capacité des services de garde, sont accessibles à la fois aux services de garde à but lucratif et aux services de garde à but non lucratif.

Le plan d'action utilisera le financement fédéral afin d'améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services pour les familles à faible et moyen revenu de la province.

PLAN D'ACTION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 7 383 089 \$	Exercice 2 : 7 378 451 \$	Exercice 3 : 7 378 451 \$	TOTAL : 22 139 991 \$
---------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	--------------------------

Accessibilité

- **Dans chacun des trois exercices financiers, un montant de 500 000 \$** sera affecté à l'Initiative relative à la capacité des services de garde augmentant ainsi les fonds alloués au développement, à l'immobilisation et au démarrage consentis aux organismes communautaires à but non lucratif désireux de créer des places en garderie et en service de garde en milieu familial. Cet investissement vise à accroître le nombre de services de garde réglementés dans les régions insuffisamment desservies de la province en créant 180 nouvelles places en garderie et 56 nouvelles places en service de garde en milieu familial dans de petites collectivités rurales et éloignées et dans des communautés linguistiques minoritaires.
- La mise en œuvre d'une subvention ponctuelle pour la rénovation des installations destinée à 195 garderies et services de garde en milieu familial réglementés afin qu'ils effectuent les rénovations requises pour assurer la qualité de leur environnement physique. Ces services ont eu droit à des dérogations liées à certaines modifications physiques exigées en vertu de la nouvelle loi sur les services de garde. On s'attend à ce qu'une cinquantaine de garderies et de services de garde en milieu familial présentent une demande de subvention pour procéder à ces rénovations.

Abordabilité

- **Dans chacun des trois exercices financiers, un montant de 4 150 000 \$** sera affecté au Programme des subventions d'exploitation permettant ainsi de bonifier les subventions auxquelles ont accès les garderies agréées et d'instaurer une nouvelle subvention de fonctionnement pour les services de garde en milieu familial réglementés. En vertu du programme, les tarifs de garde des garderies participantes sont plafonnés pour correspondre aux taux des subventions pour frais de garde. Cet investissement aura pour effet de réduire le coût des services de garde pour les familles à faible et moyen revenu et d'améliorer l'abordabilité des services pour tous. On s'attend à ce que cinq garderies supplémentaires participent au programme, ce qui ajoutera 180 places plus abordables en garderie et 360 places plus abordables en service de garde en milieu familial.
- **Dans chacun des trois exercices financiers, un montant 1 000 000 \$** sera affecté pour soutenir des modifications au Programme de subvention pour les services de garde permettant ainsi de hausser le seuil du revenu net de 32 000 à 35 000 \$ pour avoir droit à une subvention complète. On s'attend à ce que 100 familles de plus aient droit à la subvention complète; et 60 familles à revenu modeste auront droit, d'ici 2020, à une subvention partielle, éliminant ainsi ou réduisant les frais de garde pour environ 540 enfants.

Conditions de travail

- Bonification des bourses de formation en éducation à la petite enfance (EPE), élimination du plafond qui limite le nombre de cours par exercice financier admissibles à une bourse. Le montant maximum accordé aux personnes qui se perfectionnent est de 1 000 \$ par année (en hausse par rapport à 500 \$ par année). L'élimination du plafond devrait inciter jusqu'à dix éducatrices ou éducateurs par année à se perfectionner plus rapidement.
- Augmentation à 2 500 \$ de la bourse pour stages pratiques (en hausse par rapport à 1 200 \$) afin d'aider à rembourser les coûts du stage en milieu de travail obligatoire qui fait partie des programmes de certificat et de diplôme en EPE. Cette mesure devrait permettre que jusqu'à cinq éducatrices ou éducateurs de plus par année terminent leur programme et obtiennent leur diplôme.
- Bonification des bourses pour études supérieures en EPE. Les bénéficiaires de cette bourse sont inscrits à temps plein dans un programme d'EPE et s'engagent en retour à travailler pendant deux ans dans un service de garde réglementé de la province. Les nouveaux investissements porteront le montant maximal de la bourse à 7 500 \$ (en hausse par rapport à 5 000 \$) en retour d'un engagement à fournir des services pendant trois ans. Cette bonification de la bourse devrait permettre de retenir dans la province dix éducatrices ou éducateurs en petite enfance de plus par année et les inciter à s'engager pour une plus longue période.

Mode d'exploitations

- La bonification de l'Initiative relative à la capacité des services de garde (voir précédemment) ne s'applique qu'aux services de garde à but non lucratif (garderie et service de garde en milieu familial). Les autres programmes de financement sont accessibles à tous.

Inclusion, équité et diversité

- Sur les 180 nouvelles places que l'on prévoit créer par l'entremise de l'Initiative relative à la capacité des services de garde (voir précédemment), le gouvernement fera en sorte que vingt de ces places soient créées dans une communauté minoritaire de langue officielle. En permettant aux services de garde en milieu familial de participer à l'Initiative relative à la capacité des services de garde et au Programme de subventions d'exploitation, le gouvernement s'attend à ce qu'un plus grand nombre de familles dans des collectivités éloignées et insuffisamment desservies de la province bénéficient des services.
- Le gouvernement procédera à une évaluation des besoins pour mieux « orienter les ressources vers les collectivités et les quartiers dont les besoins en matière services de garde réglementés sont les plus criants, notamment les collectivités rurales et autochtones et les communautés minoritaires de langue officielle ».
- Le gouvernement définira des « cibles d'engagement avec les peuples autochtones et les communautés minoritaires de langue officielle de la province [...] afin de recueillir les observations sur la façon de dispenser de meilleurs services de garde aux collectivités francophones et autochtones ».
- Pour le moment, il n'y a pas de budget spécifique en matière d'AGJE visant les communautés autochtones.

Autre

- En 2018-2019, le gouvernement déploiera le Programme d'amélioration de la qualité. Des experts-conseils en qualité travailleront de concert avec les services de garde dans le but d'améliorer leur qualité. Il est prévu que 50 garderies et 20 services de garde en milieu familial bénéficieront de ce programme.
- Aussi, une subvention sera accessible aux garderies qui participent au Programme de subventions d'exploitation pour améliorer la qualité de leurs services et obtenir des services-conseils. Il est prévu que 15 pour cent environ des garderies et des services de garde en milieu familial demanderont cette subvention.

En quoi le plan d'action de Terre-Neuve-et-Labrador est-il innovateur?

Les mesures du plan d'action visent en grande partie à répondre au besoin de services de garde à l'enfance de bonne qualité dans les collectivités éloignées, rurales et insuffisamment desservies de la province. Par conséquent, le plan d'action étend aux services de garde en milieu familial l'accès au Programme de subventions d'exploitation et à l'Initiative relative à la capacité des services de garde. Le gouvernement dit qu'il s'agit « d'une approche innovatrice qui permet de combler une lacune de services de garde là où les garderies ne sont pas véritablement viables », notamment dans les collectivités éloignées et les communautés linguistiques minoritaires. Le plan d'action indique aussi que les services-conseils et la subvention pour l'amélioration des services de garde sont des approches innovatrices en matière de qualité dans la province.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant Une Place